

Contrat territorial

Dore **Amont** 2015-2020



Depuis plusieurs années déjà, les élus des collectivités locales avaient manifesté

leur volonté de voir se mettre en place une politique globale et cohérente de gestion de la Dore sur sa partie amont.

Les années 2012 à 2015 ont permis de construire collectivement un programme d'actions solides qui sera mis en œuvre pendant les cinq années à venir: Le Contrat territorial de la Dore amont.

Nous sommes heureux aujourd'hui de doter notre territoire de cet outil de restauration et de valorisation des cours d'eau et des zones humides.

La Dore et ses affluents ont trop longtemps et trop souvent été négligés. La ressource en eau, sa qualité, ainsi que les différents milieux aquatiques, subissent encore des pressions de diverses natures en lien avec les activités humaines qui se sont développées à ses abords.

Il nous faut aujourd'hui réapprendre à aimer nos rivières et à préserver, pour les générations futures, des habitats qui ont su demeurer de qualité.

Le Président du SIVOM d'Ambert,
Jean-Claude DAURAT



Le contrat territorial Dore amont a pour objectif de redonner aux rivières et aux écosystèmes humides du territoire les capacités de contribuer au développement local. Il s'inscrit dans une démarche de valorisation et de respect de l'environnement du territoire, un des principaux atouts du Livradois-Forez.

Signé par l'ensemble des partenaires le 2 juillet 2015, à Arlanc, le Contrat territorial est désormais dans sa phase opérationnelle.

Au cours des cinq prochaines années un ensemble d'actions va se mettre en œuvre pour préserver et restaurer les milieux aquatiques et les zones humides du bassin versant afin qu'ils puissent remplir pleinement leurs fonctions de régulation des crues et des étiages, d'épuration des eaux, d'amélioration du paysage, de réservoir de biodiversité, de loisir, ...

Ce bulletin d'information constituera le lien de proximité pour suivre l'avancée du programme d'actions.

SOMMAIRE

Le contrat Dore amont	2
Caractéristiques et enjeux du bassin versant	4
Financement du Contrat	6
Etat des eaux	8
Le point sur les travaux réalisés	9
Le point sur... l'entretien des berges	11

Le Contrat territorial Dore amont



Le Contrat territorial c'est quoi ?

C'est un programme d'investissements pluriannuel et multithématique dont les objectifs visent à améliorer la qualité des eaux, à valoriser les milieux aquatiques et à gérer de manière équilibrée et durable la ressource en eau.

Il rassemble l'ensemble des acteurs autour d'un objectif commun de préservation et de restauration des milieux aquatiques.

Il s'attache à répondre aux obligations réglementaires de niveau européen (Directive Cadre sur l'Eau, Directive Eaux Résiduaires Urbaines...) et national (Loi sur l'eau et les milieux aquatiques, ...).

L'élaboration du Contrat territorial

Le programme d'action du Contrat territorial a été défini à partir des différentes études effectuées lors de la phase d'élaboration portée par le PNR Livradois-Forez ainsi que d'une importante concertation entre les différents acteurs de l'eau.

Intérêts du Contrat territorial

- Préservation d'une qualité de vie et d'un patrimoine pour les générations actuelles et futures.
- Renforcement de l'attractivité du territoire (amélioration de la qualité des eaux, pratique de la pêche, amélioration paysagère, ...).
- Réponse aux exigences réglementaires (conseil et appui de la cellule animation du Contrat).
- Accompagnement des acteurs du territoire (élus, propriétaires riverains de cours d'eau, agriculteurs, forestiers, ...).
- Engagement des partenaires financiers : l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région, le Département du Puy-de-Dôme, ...

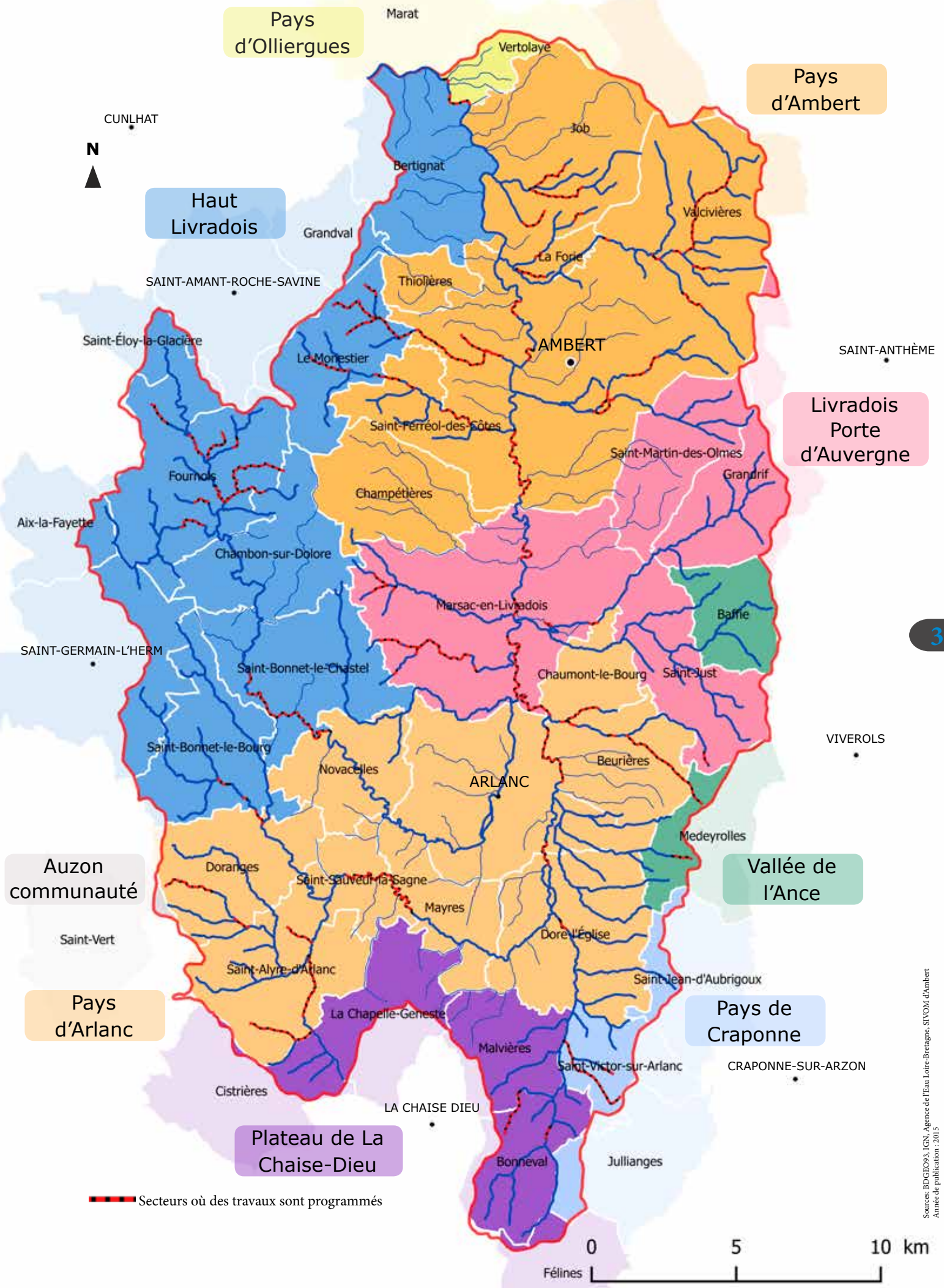
Articulation SAGE Dore et Contrat territorial

Mis en oeuvre et porté par le PNR Livradois-Forez, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Dore fixe, à l'échelle du bassin versant, le cadre réglementaire définissant les différents usages de l'eau, dans un souci de gestion durable de la ressource.

Le Contrat territorial permet de répondre aux orientations ainsi fixées et aux besoins exprimés localement en cohérence avec les objectifs du SAGE et les enjeux locaux.



Territoire couvert par le Contrat territorial Dore amont



Pays d'Olliergues

Pays d'Ambert

Haut Livradois

Livradois Porte d'Auvergne


Auzon communauté

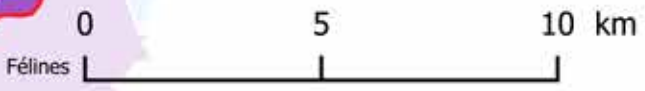
Vallée de l'Ance

Pays d'Arlanc

Pays de Craponne

Plateau de La Chaise-Dieu

 Secteurs où des travaux sont programmés



Caractéristiques et enjeux du bassin versant



Qualité de l'eau

Des rivières de bonne qualité mais qui demeurent fragiles



La position du bassin versant, à l'amont de la Dore, lui confère des cours d'eau de relativement bonne qualité.

Toutefois ce secteur de sources composé en majorité de ruisseaux de petite taille reste très sensible aux activités humaines. Ponctuellement, les rejets liés à l'assainissement collectif ou individuel peuvent impacter les rivières.

D'une manière générale, l'eau est de bonne qualité sur le bassin versant avec ponctuellement des points noirs liés à l'assainissement.

4

Milieu naturel

Des ruisseaux qui souffrent des activités humaines et d'une gestion sylvicole inadaptée en berge



Les ruisseaux d'intérêt sont nombreux sur le territoire. Ils accueillent une flore et une faune particulières et sensibles (trèfle d'eau, écrevisse à pattes blanches, moule perlière, cincle plongeur, ...).

Toutefois, l'enrésinement dense et généralisé des berges effectué au milieu du 20^{ème} siècle a contribué à la destructuration de celles-ci et à l'ensablement disproportionné du lit.

A cette pression majeure se sont rajoutées les altérations issues des travaux d'aménagement et de remembrement. On retrouve de plus des problématiques ponctuelles liées au surpiétinement sur certains sites et à un défaut ou à un mauvais entretien généralisé de la végétation.



A ces problématiques s'ajoute la fragmentation des habitats avec la multiplication d'obstacles à la migration piscicole et au transit des sédiments. De nombreux ouvrages (seuils, barrages, passages à gué, buses, ...) sont à adapter ou à supprimer en fonction de leur utilité et de leur valeur afin d'augmenter les chances des populations piscicoles de réaliser leur cycle de vie dans de bonnes conditions.

Des milieux humides très présents mais souvent détériorés dont les fonctions bénéficient à l'ensemble du territoire (auto-épuration des eaux, soutien d'étiage, réservoir de biodiversité, écrêtement des crues, ...).



Ressource en eau

Des ressources naturellement fragiles



En raison de la géologie du sol ainsi que de la situation du territoire en tête de bassin versant, plusieurs secteurs peuvent souffrir de tensions hydrologiques vis-à-vis de la ressource en eau allant parfois jusqu'à entraîner des coupures d'eau. Ainsi les secteurs les plus élevés du Forez et du Livradois subissent régulièrement le manque d'eau en début d'automne, phénomène amplifié par des réseaux parfois anciens et la détérioration des zones humides.

Inondation

Des risques d'inondation



Bien que globalement limités, les risques existent, notamment sur le secteur de la plaine d'Ambert sur lequel un Plan de Prévention du Risque d'Inondation a été prescrit par le Prefet du Puy-de-Dôme.

Sur ce secteur, la torrencialité des ruisseaux peut se coupler au débit de crue de la Dore pour entraîner de gros dégâts à toute période de l'année.

Il s'agit en priorité d'avoir conscience de ce risque.

Communication-sensibilisation

Une appropriation de la démarche nécessaire au bon déroulement du programme



La communication revêt un caractère primordial pour favoriser et obtenir l'adhésion des différents acteurs de l'eau autour des enjeux/objectifs définis. Cet enjeu est d'autant plus important que ce contrat est le premier à être mis en place sur le territoire et qu'un travail d'explication de cet « outil » est primordial.

De plus, un travail de pédagogie, une concertation et un développement des échanges entre les différents acteurs sont nécessaires pour développer la prise de conscience de la nécessité d'avoir une gestion raisonnée et concertée de la ressource en eau.

La communication est assurée par la cellule animation, avec différents moyens à sa disposition : plaquettes, guides, articles dans les journaux locaux et bulletins municipaux, journées de sensibilisation, rencontre sur le terrain etc., ainsi que par des prestataires extérieurs.

Un programme en 3 volets !



Volet A : RESTAURATION DU MILIEU AQUATIQUE

[1 373 300 €]

- Restaurer le lit, les berges et la ripisylve¹
- Restaurer la continuité écologique
- Préserver les zones humides
- Restaurer la dynamique naturelle des cours d'eau

Le diagnostic préalable au Contrat territorial a fait ressortir l'importance des altérations de la morphologie des cours d'eau sur de nombreux secteurs. Les pressions des activités passées et actuelles développées aux abords du cours d'eau ont plusieurs conséquences : enrésinement inadapté, piétinement, abandon et non entretien des berges... sont autant de problématiques ayant des impacts notables sur l'état global du réseau hydrographique. Le Contrat propose des solutions adaptées localement et prenant en compte les activités liées au cours d'eau.

L'objectif est de réhabiliter les fonctionnalités de la ripisylve et des berges par des actions ciblées, mises en œuvre prioritairement sur les secteurs les plus sensibles et où l'efficacité attendue des travaux de restauration sera la meilleure.

¹ Formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situées dans la zone frontière entre l'eau et la terre.

Volet B : QUALITÉ DE L'EAU

[1 481 600 €]

- Améliorer le traitement de l'eau usée
- Diminuer les flux de pollution
- Suivre l'évolution de la qualité de l'eau

Les cours d'eau du bassin versant bénéficient d'une qualité des eaux globalement bonne. Néanmoins, le petit chevelu des secteurs de sources reste fragile et héberge une biocénose¹ très sensible.

L'étude sur la qualité des eaux a fait ressortir la fragilité de certains ruisseaux du territoire dont elle souligne le risque actuel de non atteinte des objectifs visés : la Dolore et le Valeyre. On constate notamment un déclin de la moule perlière (espèce parapluie²) sur la Dolore. Une dégradation de la qualité de l'eau nuirait de plus au développement de nombre d'espèces sensibles aux pollutions (insectes, Chabots, Truites, ...) et perturberait l'équilibre du peuplement en place.

En raison du potentiel écologique de la Dolore, ainsi que de sa fragilité, les travaux sont principalement concentrés sur la tête de bassin versant de ce cours d'eau. L'objectif étant l'amélioration de la qualité de l'eau afin de permettre le bon déroulement du cycle de vie des espèces patrimoniales que la rivière héberge. Il apparaît donc important d'agir en priorité sur les rejets les plus en amont du cours d'eau.

¹ Ensemble des êtres vivants coexistant dans un espace défini, ainsi que leur organisation et le nombre d'espèces présentes.

² Une « espèce parapluie » est une espèce dont l'espace vital est très vaste, comme la loutre par exemple : pour protéger la loutre, la restauration et la protection de son habitat sont essentielles, ce qui par voie de conséquence améliorera l'habitat d'un grand nombre d'autres espèces aquatiques.



Un plan de financement sur 5 ans



Volet C : GOUVERNANCE, ANIMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION ET SUIVI

[643 500 €]

- Développer la pédagogie autour du cours d'eau et de ses annexes
- Assurer le bon fonctionnement du contrat
- Préserver les capacités naturelles des zones tampons
- Entretenir la mémoire du risque
- Tenir compte de la fragilité de la ressource

La communication autour du Contrat territorial est essentielle afin de sensibiliser aux démarches mises en œuvre sur le bassin versant et de valoriser les actions entreprises.

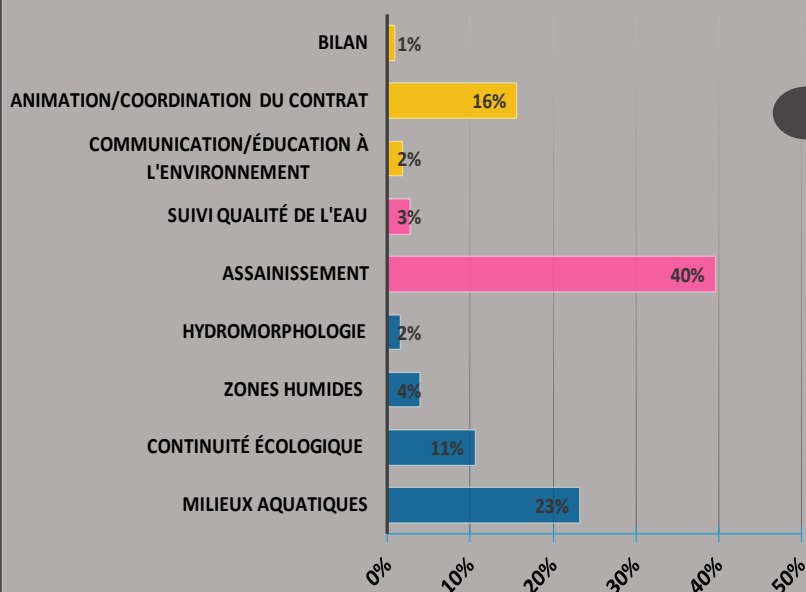
L'ensemble du public doit être informé et pouvoir comprendre l'intérêt du programme de préservation du patrimoine naturel et des objectifs poursuivis par le Contrat territorial.

De nombreuses actions du contrat ont été rendues indispensables en raison du développement de pratiques inadaptées aux abords des cours d'eau, parfois par manque de connaissance ou de compréhension du milieu et des pratiques respectant les écosystèmes en place.

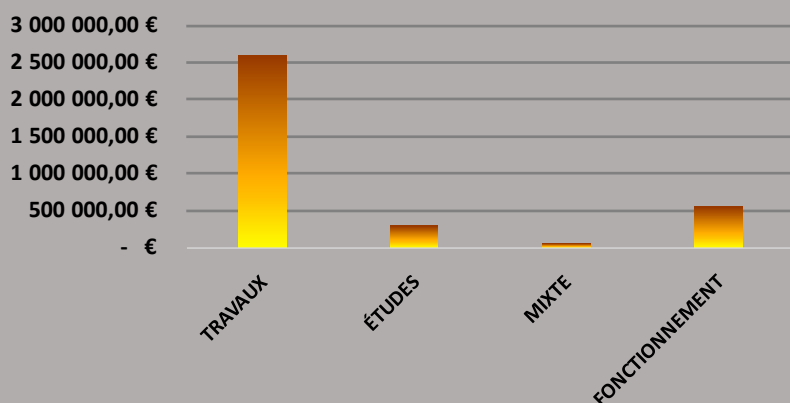


Agence de l'Eau Loire-Bretagne	1 520 000,00 €	43%
Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	860 000,00 €	25%
Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	230 000,00 €	7%
Autres contributeurs	430 000,00 €	12%
SIVOM d'Ambert	460 000,00 €	13%

Répartition du budget par thématique



Types de dépenses



Etat des eaux



Les rivières du territoire ont globalement des eaux de bonne qualité et hébergent encore de nombreuses espèces rares et très sensibles aux pollutions. Il est toutefois nécessaire de surveiller cette richesse afin de pouvoir réagir à une éventuelle dégradation de celle-ci et de pouvoir quantifier les effets du Contrat sur la qualité de l'eau.

C'est pourquoi le Contrat territorial a mis en place un ensemble de points de suivi sur la Dore afin d'identifier et de caractériser les principales altérations et d'en suivre l'évolution.

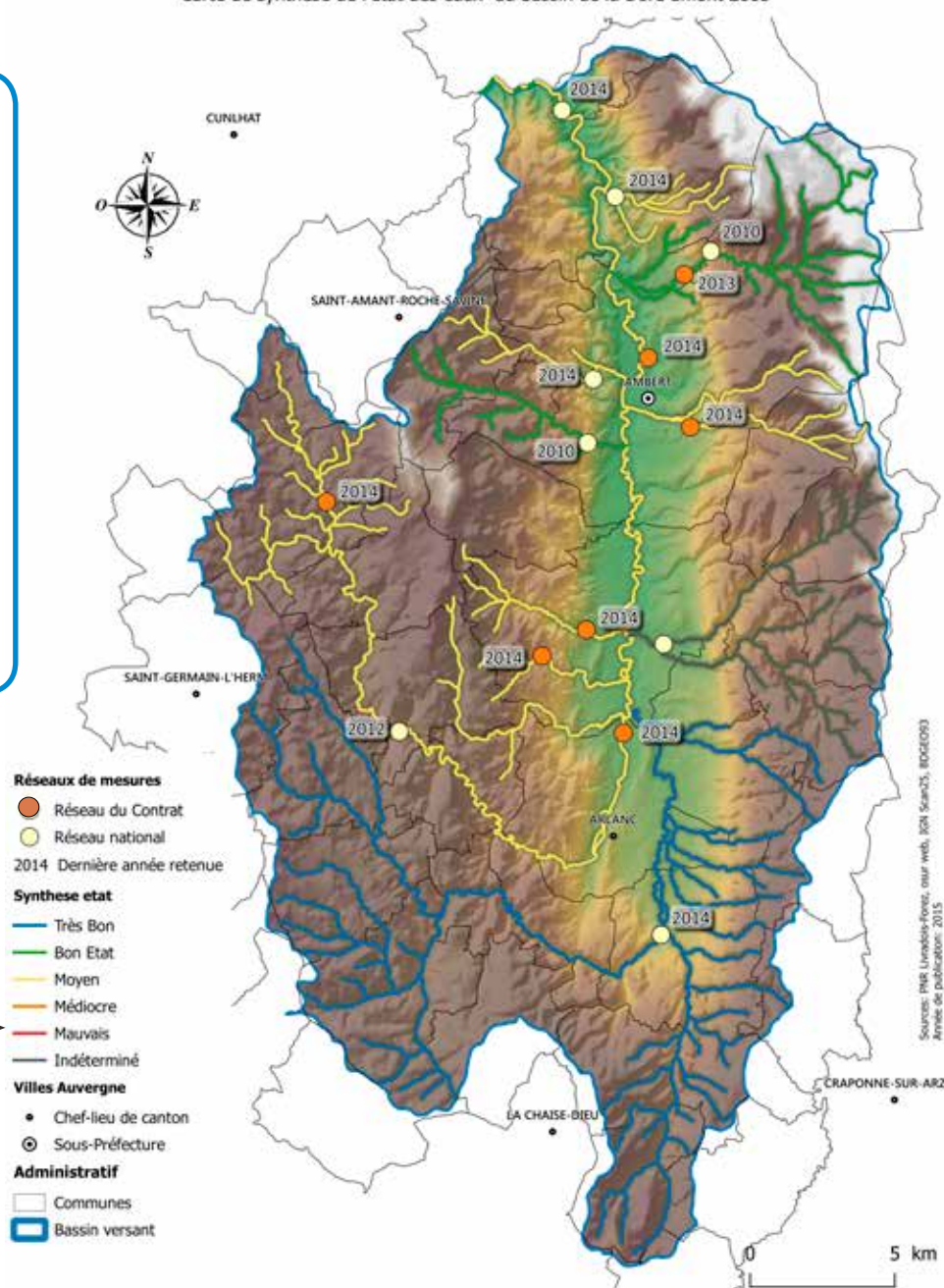
Carte de synthèse de l'état des eaux du bassin de la Dore amont 2015

Le bon état des eaux

Objectif affiché de la Directive Cadre sur l'Eau, le bon état correspond à un bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques.

Il nécessite une eau de bonne qualité disponible en quantité suffisante.

L'atteinte du très bon état pour un cours d'eau tient compte d'un paramètre supplémentaire : l'hydromorphologie (c'est-à-dire l'influence de l'eau sur le relief, le paysage et l'écologie du paysage).



Synthèse des analyses menées au cours de ces dernières années dans le cadre du Contrat territorial et des réseaux de mesures locaux. Aussi, elles ne traduisent qu'un état ponctuel et localisé et nécessitent une lecture plus approfondie, disponible dans le rapport d'étude concernant la qualité des eaux, sur le site internet du SIVOM d'Ambert (www.sivom-ambert.fr).

Le point sur les travaux réalisés

Depuis sa signature, le 2 juillet 2015, le contrat est entré en phase de mise en oeuvre.

Plusieurs secteurs ont déjà bénéficié de travaux d'entretien ou de différentes études et actions à l'instar du Batifol, du Saint-Pardoux et de la Dore.



L'entretien des berges

Plusieurs affluents de la Dore ont fait l'objet de travaux consistant à supprimer les embâcles¹, élaguer et gérer la végétation des berges.

Il s'agit ici de supprimer les essences non adaptées qui fragilisent les berges, d'éliminer les embâcles pouvant augmenter les risques d'inondation ou pouvant nuire à «l'habitabilité» du cours d'eau (par accumulation de sable ou destructuration des berges) ainsi que de traiter la végétation malade ou dépérissante menaçant de tomber dans la rivière.

Cet entretien a aussi l'objectif de tailler les arbres et arbustes envahissant le lit et ainsi contribuer à obtenir un ombrage et une luminosité adéquats pour les peuplements piscicoles.



¹ Accumulation de matériaux apportés par l'eau (amas de branches, troncs, ...), ils sont souvent bénéfiques à l'écosystème mais leur surabondance peut augmenter les risques pesant sur les biens et les personnes situés en aval.

Rétablissement de la continuité écologique

La Dolore, la Dore et le Batifol ont été classés au titre de l'article L 214.17, alinéa 2 du code de l'environnement, obligeant les propriétaires d'ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique (déplacement piscicole et sédimentaire) à s'adapter afin de permettre cette continuité.

Le Contrat territorial intervient en appui des propriétaires afin de répondre à la réglementation, privilégiant un travail de l'aval des cours d'eau vers l'amont.



- En octobre 2015, le barrage du Chazier, n'ayant plus d'utilisation, était ainsi effacé par la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Puy-de-Dôme qui l'avait acquis dans cet objectif.



- En 2016, c'est au tour du pont busé de Marsac-en-Livradois d'être remplacé par une passerelle n'ayant pas d'impact sur la continuité écologique et le transit sédimentaire.



Mise en défens des berges

Elle a pour objectif de maîtriser l'accès au cours d'eau et le piétinement des berges au travers de systèmes d'abreuvement et/ou de franchissement pour les animaux. Ainsi elle limite la destruction et l'érosion des berges, la création d'encoches d'érosion et le départ de terrain dans les cours d'eau.

Exemple d'aménagement dont la réalisation est possible, dans le cadre du Contrat territorial, permettant l'abreuvement du bétail tout en respectant le cours d'eau.



Programme d'éducation à l'environnement et au développement durable



Il paraissait important que les mauvaises pratiques d'entretien et d'utilisation de la rivière ne se perpétuent pas dans le temps.

C'est pourquoi le Contrat territorial s'est investi dans la sensibilisation de ceux qui représenteront les futurs acteurs de l'eau sur le territoire.

Cette année, six établissements (Lycée public d'Ambert, accueil de loisirs intercommunal d'Arlanc, collège public d'Ambert et de Saint-Amant-Roche-Savine, écoles publiques de Saint-Alyre-

d'Arlanc et de Marsac-en-Livradois) s'investissent dans le programme d'éducation coordonné par « la Catiche ».

Ce programme a pour but de sensibiliser les représentants de l'avenir aux thématiques liées au fonctionnement des écosystèmes aquatiques en s'appuyant sur un réseau d'intervenants locaux et spécialisés.

Etude hydromorphologique de la plaine d'Ambert

Cette étude, préconisée par la Commission Locale de l'Eau, a pour objectif de comprendre le fonctionnement de la Dore dans le secteur d'Ambert-Arlanc.

L'incision¹ du lit de la Dore engendrée par les aménagements et activités passées semble arrêtée. Cependant d'après l'état des lieux du SAGE Dore, la rivière paraît aujourd'hui bloquée par une multitude de protections de berges, souvent illégales, qui empêchent tout mouvement latéral et nuisent à son fonctionnement.

L'incision du lit peut avoir de graves conséquences (déstabilisation des ponts, baisse de hauteur de la nappe, aggravation des étiages, assèchement des zones humides, ...).

L'étude vise à évaluer les capacités de fonctionnement naturel de la rivière ainsi que les conséquences actuelles et futures des perturbations physiques auxquelles elle est confrontée.



De gauche à droite : racines allant chercher l'eau en profondeur, exemple d'incision du lit sur le secteur d'Ambert, enrochement des berges de la Dore.

L'objectif final est d'élaborer un programme d'actions permettant à la fois la restauration d'un fonctionnement plus proche de l'état naturel et la préservation des activités riveraines.

¹ Enfoncement généralisé du fond d'un cours d'eau

Le point sur... l'entretien des berges

Importance de la végétation des berges

La ripisylve¹ joue de nombreux rôles essentiels aux cours d'eau. Elle permet notamment un ralentissement des crues, une épuration des eaux, une meilleure stabilité des berges grâce à son système racinaire ancré profondément dans le sol.

Elle a, de plus, un rôle primordial pour l'ensemble de l'écosystème (ombrage, corridor écologique, habitats pour les macro-invertébrés² et la faune piscicole, diversification de la structure du lit...). Sa présence, sa nature et sa qualité (peuplements en place, diversité des strates de végétation, état sanitaire, ...) sont donc indissociables du bon fonctionnement de l'hydrosystème.

Les différentes activités développées sur le bassin versant en bordure de cours d'eau ont un impact sur la qualité de la ripisylve, ainsi que sur la stabilité des berges.

Les cours d'eau de la Dore amont étant des cours d'eau non domaniaux, leur lit appartient aux propriétaires des deux rives, d'après l'article L. 215-2 du code de l'environnement, chacun d'eux ayant la propriété de la moitié du lit.

Par contre l'eau et les poissons circulants dans la rivière font partie du bien commun.



Les racines de cet arbre offrent ombrage et habitat pour la faune tout en stabilisant la berge.



Propriété du lit et des berges

Aussi, le propriétaire est responsable de l'entretien régulier du cours d'eau qui a pour objet de maintenir la rivière dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives...

Quelle gestion de la végétation ?

Il s'agit de conserver une végétation suffisante et appropriée au bord du cours d'eau en favorisant les essences telles que les saules et les aulnes, qui ont un intérêt d'un point de vue biologique et qui permettent de consolider les berges en évitant une érosion trop rapide.

Éliminer les essences non adaptées qui fragilisent les berges car elles ne possèdent pas de système racinaire suffisamment développé en profondeur (épicéas, douglas, bambous, ...).

Supprimer les espèces exotiques envahissantes (Renouées asiatiques, Balsamine de l'Himalaya, ...) en évitant d'aggraver la situation (**demandez conseil au technicien de rivière**).



Balsamine de l'Himalaya



Renouée du Japon

Entretien régulièrement la végétation afin de prévenir la formation d'embâcles : supprimer les troncs et les branches qui menacent de tomber dans le lit du cours d'eau, tailler les arbustes obstruant la rivière et évacuer les produits de coupe du lit (hors de portée de crue).



Etat initial



Objectif

Nous pouvons vous apporter des conseils vous permettant d'intervenir dans le respect de la réglementation en vigueur.

¹ Végétation des abords de rivières

² Les macro-invertébrés regroupent les animaux visibles à l'œil nu qui n'ont pas de cartilage ou d'os. Ils vivent au fond des rivières, lacs ou marais. Ce sont principalement des vers, des crustacés, des mollusques ou des insectes. C'est un groupe diversifié qui possède des sensibilités variables à différents stress (pollution, assèchement, modification de l'habitat, ...).

A NE PAS FAIRE !!!!

Cours d'eau rectifié/curé :

Provoque l'enfoncement du lit, la destruction d'habitats, l'augmentation des vitesses d'écoulement (et des crues).



Végétation inadaptée sur les berges :

Ici les **essences résineuses inadaptées**, plantées de façon **trop dense** et dont les racines restent en surface, ont contribué à la destabilisation des berges et l'enfoncement du lit. Ils provoquent de plus une acidification de l'eau.



Surpiétinement des berges :

Destructure la berge et augmente le départ de fines sur les secteurs les plus sensibles.



Suppression de végétation de berge en plaine :

Augmente l'érosion.



Absence d'entretien :

Augmente les embâcles, les risques d'inondation à l'aval immédiat et modifie les écoulements.

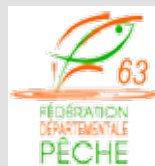


Aurélien GESELL,
Animateur du Contrat
(suivi financier, coordination, animation et communication).



Benjamin FAYE,
Technicien de rivière
(suivi de travaux, encadrement de chantiers).

Standard : 04 73 82 37 81
sivom@sivom-ambert.fr
www.sivom-ambert.fr



Bulletin du Contrat territorial Dore amont N°01,
année de publication : 2016

Directeur de publication : Jean-Claude DAURAT, Président du SIVOM
Conception, réalisation et illustration : Cellule animation du contrat territorial (A. GESELL)